



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le cinq juin deux-mille-vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, BAIN Caroline, CLOCHARD Anthony, QUINTY Tony, MORIN Mélanie, VINCENT Sylvia, ROY Nicolas, DUPUIS Sonia, DÉPLANNE Valéry, PIOT Alice et NAULEAU Baptiste.

ABSENTS / EXCUSES : ///

POUVOIRS : ///

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DEPLANNE Valéry est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	11
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	11
Nombre de pouvoir	:	00
Nombre d'absents	:	00

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **29 mai 2026**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les thèmes de l'ordre du jour sont :

1 – ELECTION SENATORIALE

Vu le Code électoral et notamment ses articles L.279 à L.293, R.131 à R.148,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2113-11, L2121-2, L2121-15 à L2121-18, L2121-20, L2121-23, L2121-25 à L2121-27,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs,

L'article L. 288 et R.133 du code électoral, les Délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours (majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, majorité relative au second tour). Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Vu l'arrêté préfectoral n°79-2025-05-22-00001 fixant le mode de scrutin, le nombre de Délégués et des suppléants soit 1 Titulaire et 3 suppléants pour l'élection des Sénateurs du 27 septembre 2026.

Conformément à l'article L. 288 du Code électoral en cas d'égalité des voix, les suppléants doivent être classés par ordre d'âge décroissant :

M. Tony QUINTY,
M. Anthony CLOCHARD,
Mme Caroline BAIN.

Chaque Elu a été proclamé au premier tour de vote à la majorité absolue soit :

11 bulletins trouvés dans l'urne,
1 bulletin blanc,
10 suffrages exprimés.

2 – GARDIENNAGE EGLISE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Françoise LAIDET s'occupe de l'ouverture et la fermeture des portes de l'église. La circulaire ministérielle relative aux indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2026, le plafond indemnitaire pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 100€ pour l'année 2026, qui sera versée à Mme Françoise LAIDET,**

3 – RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le prochain recensement population du 21 janvier au 20 février 2027. Une rencontre avec La Poste est prévue fin juin 2026. Après ce rdv, on vous fera un point lors du prochain Conseil.

4 – SUBVENTION MFR MONCOUTANT

M. Le Maire expose au Conseil municipal sur la participation financière à hauteur de 50 euros par apprenti pour aider au maintien de la qualité de formation à la MFR MONCOUTANT.

Cette année 2026-2027 deux apprenties issues de la Commune de Geay sont inscrites :

**CHANDOUINEAU Manon
ROY Coraline**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents au financement de la subvention 2026-2027.

5 –AVIS MODIFICATION N°3 PLUI COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

M. le Maire informe à son Conseil municipal sur la modification au plan local d'urbanisme intercommunal de Thouars pour les motifs suivants :

- Ouvrir la zone ZAUh (urbanisée à dominante résidentielle) sur la Commune de Saint-Jean-de-Thouars est possible que par révision du PLUI sauf, si la Commune a fait l'acquisition foncière de la zone AU. Dans ce cas, la Commune est propriétaire des terrains de la zone ZAUh, l'ouverture au regard des capacités encore inexploitées et peut faire l'objet d'un projet.

Reclassement de la zone 1AUH en zone A (agricole) ouvre à l'urbanisation d'un projet.

DIVERS

INTERVENTION DSI AGGLO2B

AGGLO2B a proposé des offres de prix d'achat sur la location copieur A4 et A3 sur ancien marché ou reconditionné ou nouveau marché neuf, des prestations : le renforcement de la sécurité (identification renforcée), les différentes licences : Outlook, Word, Excel, PowerPoint, teams..., espace de stockage : la gestion des données, SharePoint (document accessible à plusieurs personnes), les usages numériques : archivage, chartre informatique, intelligence artificielle.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
BERNARD Jean-Marc



